



ASSOCIATION DES BERGERS NEERLANDAIS DE FRANCE
Club affilié à la Société Centrale Canine
Présidente Annie POUVESLE

EXAMEN OCULAIRE (valable deux ans)

Dépistage des tares oculaires, principalement Atrophie Progressive Rétinienne APR)

(date limite d'inscription: le 7 septembre 2020)

Depuis plusieurs années, l'ABNF veut participer à l'éradication de l'APR chez le Schapendoes et le Chien Loup de Saarloos. Il reste toujours nécessaire de pratiquer l'examen clinique de l'œil du chien, (parallèlement à l'examen génétique avec prise de sang (préférée) ou cellules buccales pour le schapendoes uniquement), car l'examen ophtalmologique permet de détecter également les autres anomalies comme les cataractes.

Le Comité de l'ABNF continue de vouloir favoriser ce dépistage. Aussi sera-t-il possible de présenter son chien (schapendoes ou CLS de plus d'1 an) à un vétérinaire agréé lors de la Nationale d'élevage

le samedi 26 septembre 2020 (de 9h à 15h le samedi uniquement)

En quoi consiste l'examen? : quelques gouttes d'atropine pour dilater la pupille sont mises avant que le vétérinaire spécialisé n'examine l'œil avec un matériel adapté. C'est totalement indolore, sans contact avec l'œil.

Un certificat officiel reconnu par la SCC et le club de race est alors délivré.

***Désormais, l'examen des yeux est exigé dès la cotation 2 pts, pour le Chien loup de Saarloos et le Schapendoes.**

Bulletin d'inscription examen oculaire 26 septembre 2020 à Reichshoffen.

(Réservé en priorité aux chiens participants à la Nationale d'élevage)

Partie à renvoyer avec votre inscription à la nationale + la copie du pédigrée ou certificat de naissance de votre chien
+ votre règlement à **A et B POUVESLE Les Cottats 89330 VERLIN**

Propriétaire / Détenteur :	
Adresse :	
NOM du CHIEN	
Identification :	
Né(e) le :	Sexe
LO :	
RACE	

Je, soussignédemande que mon chien ci-dessus indiqué, soit examiné par le vétérinaire agréé pour le dépistage des tares oculaires lors de la Nationale d'élevage de l'ABNF le 26 septembre 2020 à Reichshoffen.

Je suis informé que les résultats de l'examen oculaire seront remis par le vétérinaire au Président de l'ABNF pour enregistrement et publication sur le site internet de l'ABNF ainsi que pour transmission et publication à la SCC.

Fait à le.....Signature.....

Tarif EXPO + EXAMEN OCULAIRE: 1° chien: 106€ / 2° chien: 97€ / chaque chien suivant: 94€ / vétérinaire et champion: 84€ / Réduction de 4€ pour les membres de l'ABNF (70€ si payé séparément de l'expo)

Règlement par chèque à l'ordre de ABNF.

Pour les chiens «ne concourant pas» à l'exposition, nous contacter. (A Povesle 03 86 91 17 70 ou 06 84 50 33 48)